

Mondeville (14), le 23 novembre 2021

Monsieur le Ministre,

Vous avez répondu à M. Jumel le 23 septembre, qui vous avait sollicité au sujet de la situation de notre lycée en mars dernier au sujet de l'intrusion d'un élève de 3ème prépa-métiers avec une arme à feu.

Tant votre lettre nous a laissés perplexe, nous avons tardé à vous répondre car nous nous sommes demandé s'il s'agissait d'une sorte de lettre type envoyée en toute circonstance. Par conséquent, nous nous sommes interrogés afin de savoir s'il valait la peine de vous rappeler toutes les sollicitations auprès de l'institution que nous avons effectuées et, qui sont restées vaines.

Fallait-il vous le rappeler ? Il nous a semblé que c'était bien évidemment nécessaire. Comme vous le dites si souvent, « nous allons donc faire de la pédagogie. »

Tout d'abord, concernant ce *lien constant* dont vous faites état dans votre courrier, *entre les services de la police et la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados* [qui] a, dès lors, été établi pour définir et mettre en œuvre les mesures propres à garantir la sécurité des élèves et des personnels encore présents dans l'établissement, **seul un représentant du personnel CHSCTA**, appelé par les personnels enseignants dans le cadre du DGI, **est venu sur place** pour procéder à l'enquête immédiate de rigueur dans une telle procédure. **À aucun moment le vendredi 19 mars 2021, le rectorat ne s'est manifesté auprès des personnels.**

Ensuite, vous écrivez *des fonctionnaires de police étaient ainsi présents aux abords de l'établissement en fin de journée pour sécuriser la sortie des élèves*. L'information a bien tardé à nous parvenir, et celle que nous avons eu, et encore elle ne concernait qu'une partie des personnels, présente dans la salle des profs, c'est qu'il fallait quitter le lycée pour 16h30. Rien d'autre.

Pour terminer sur ce point, c'est **par voie de presse** que quelques personnels du lycée ont appris l'arrestation et la mise en garde à vue du jeune porteur de l'arme à feu, les autres n'en ont pris connaissance que le lundi matin en revenant au lycée. Il a donc régné un grand flou et le rectorat ne s'est pas montré ni d'un grand recours ni d'un grand réconfort.

De même, vous affirmez : *afin de permettre un retour serein en classe, les autorités académiques ont très rapidement pris de nombreuses mesures*. **Lesquelles ?** Il aurait sans doute pour plus de clarté fallu détailler ces fameuses mesures.

Aucune cellule psychologique prévue pour les personnels. Il a fallu que les personnels réclament une prise en charge, initialement prévue pour les élèves le lundi 22 mars 2021. Ils n'ont même pas été reçus à notre connaissance par qui que ce soit. Seule la classe de 3 PM (à laquelle l'élève appartenait), a été reçue par la PSY EN. Des enseignants étaient pourtant bouleversés par l'incident. Leur bien-être n'a tout simplement pas été pris en compte.

En outre, autre élément de votre missive qui nous a rendus perplexes : *dès le lundi 22 mars 2021, en présence du conseiller sécurité de la rectrice, l'équipe mobile de sécurité de l'académie a été mobilisée pour sécuriser les abords de l'établissement*. Cela constituerait selon vous une mesure digne de ce nom. De la « poudre de perlimpinpin » ! Formule ô combien devenue célèbre. Bien évidemment, si cette mesurette peut en rassurer certain.e.s, elle ne peut être une réponse pérenne. Ce que nous aurions souhaité, c'est être reçus, mais nous entendons par là vraiment reçus, c'est-à-dire non pas juste « entendus » mais véritablement écoutés, afin que l'institution réponde à nos besoins réels. En effet, que s'est-il passé ensuite ? Après l'incident ? Pendant et après le Danger grave et imminent et autres droits de retrait ?

Après avoir été reçus en première audience au rectorat le lundi 22 mars 2021, nous avons

considérés que l'institution, comme trop souvent, n'avait apporté que **des solutions provisoires** aux problèmes de tensions et de non-respect du règlement intérieur : 1 poste d'assistant d'éducation (AED) et 0,5 poste de conseiller principal d'éducation (CPE) pour un mois. Un mois ! Ce qui par ailleurs ne couvrirait même pas l'arrêt de travail des AED agressées le vendredi par l'élève en question.

Une **deuxième demande d'audience** a été déposée auprès du rectorat le mardi 23 mars. **Longtemps restée sans réponse**. Considérant que les conditions de reprise n'étaient pas réunies, les enseignants ont donc décidé de travailler sur les constats qu'ils faisaient au sujet de multiples dysfonctionnements et sur la recherche de solutions. Par conséquent, les enseignants n'accueillaient plus les élèves dans les classes.

Une **demande pour obtenir cette journée de travail collectif pour l'ensemble des personnels** avait été envoyée. Son contenu était très clair et proposait même un déroulement précis de la journée (8h30-17h) avec plusieurs étapes (plénière, ateliers – dont le contenu était défini précisément). Il s'agissait en bref **d'élaborer des solutions concrètes et d'aborder les points essentiels pour les conditions d'une bonne reprise en main des élèves**, et en particulier pour celle de la classe Prépa-métiers. Est-il utile de le dire ? **Elle a été refusée** par Mme la Rectrice de Caen à plusieurs reprises, ainsi que les demandes d'audience auprès d'elle. Jamais elle n'a daigné nous recevoir personnellement. Les personnels ont dû continuer à se mobiliser, ont dû insister. Tous ces efforts pour finalement n'être reçus que par ses collaborateurs qui n'avaient rien d'autre à dire que « on ne peut pas vous répondre », « il faut demander à la Rectrice. » Kafkaïen, non ? Pour le moins, que d'abandon pour ne pas dire de mépris, nous avons ressenti. Et d'après votre lettre, vos services auraient joué leurs rôles à plein ? Soyons sérieux !

Mais revenons à nouveau sur les *moyens supplémentaires en vie scolaire* qui auraient été alloués, avec un demi équivalent temps plein (ETP) de conseiller principal d'éducation (CPE), et de 1,5 ETP d'assistant d'éducation (AED), pérennisés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ces moyens n'ont été alloués qu'à compter du mardi 30 mars. Autrement dit, nous n'avions rien vu venir jusque-là, d'où notre mobilisation – qui nous coûte aujourd'hui financièrement – grâce à la lenteur de « vos services » ! Non seulement nous avons été abandonnés en pleine crise par le rectorat mais en plus vous nous le faites payer !

Il s'agit donc de « moyens » on ne peut plus provisoires et saupoudrés, de surcroît avec beaucoup de parcimonie, puisque ce n'est qu'une augmentation des quotités de travail des AED, déjà présents dans notre établissement, ce qui fait que le nombre, physique, d'AED présents sur le site est le même. Soit 3 à 4 adultes pour plus de 700 élèves et ... 5 hectares. Pour terminer, le demi-poste de CPE annoncé n'a été effectif qu'à partir du mardi 6 avril (la CPE étant en stage et donc non titulaire). Caractériseriez-vous toujours ces moyens comme de véritables *moyens supplémentaires* ?

De plus, vous continuez d'affirmer : *le proviseur par intérim à quant à lui rétabli un cadre éducatif clair et ferme, propre à une reprise apaisée des apprentissages*. Quel type de communication entretenez-vous avec vos services ? Certes, il a su être à l'écoute et réinstaurer un climat de confiance. Mais c'est aussi parce qu'il a su **se montrer lucide sur la situation**, et que lors de sa prise de fonction, il a admis lui-même que l'on ne pouvait pas reprendre les cours comme s'il ne s'était rien passé et, qu'il y avait besoin d'une audience avec les personnels du lycée, c'est-à-dire de faire un travail collectif pour remettre, comme c'est si bien écrit ci-dessus, *un cadre éducatif*. Finalement, c'est ce qui a primé, **grâce à la bonne volonté du chef d'établissement par intérim et de ses personnels, nous, et grâce à personne d'autre** : un retour en cours des élèves a été assez bien organisé pour le retour des vacances – compte tenues des circonstances (les moyens n'étant pas franchement au rendez-vous). Il y a eu un moment d'accueil pour chaque classe par la direction.

Par ailleurs, monsieur le Ministre, vous évoquez le rôle du CHSCT, *dans le respect du bon fonctionnement des instances représentatives, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du département du Calvados, compétent pour cet incident, a été saisi, notamment*

pour lever « le danger grave et imminent » du lundi 22 mars et des jours qui ont suivi. Pour le DGI du 19 et 22 mars, c'est **un représentant des personnels du CHSCT académique qui est intervenu.** Donc, ce sont **les instances du CHSCT académique qui doivent s'en saisir.** **Mme la Rectrice en a visiblement décidé autrement, au mépris « des règles de la loi ».** Elle a décidé que ce serait **le CHSCT du Calvados qui en serait chargé.** La levée du danger grave et imminent du mardi 23 mars n'est donc toujours pas réalisée à ce jour, car ce sont à nouveau des représentants du personnel du CHSCT académique qui sont venus faire le constat du nouveau DGI. Soulignons qu'il existait des désaccords entre ces représentants et les autorités rectorales à l'issue des entretiens, ceci expliquant sans doute cela.

C'est donc un CHSCT académique extraordinaire qui doit se réunir dans ce cas. De nouveau, Mme la Rectrice redirige l'affaire vers le CHSCT du Calvados, ce qui nous le rappelons n'est **pas légal.** C'est donc pour cette raison que les représentants des personnels du CHSCT départementale ont refusé de siéger car iels respectent la loi. Conséquence de ce jeu de dupes ? **Le « danger grave et imminent » du mardi 23 mars n'a toujours pas été traité par les instances rectorales – contrairement à nos retraits sur salaire !**

Vous voulez nous faire croire ensuite que *la situation du lycée Jules Verne a fait en outre l'objet d'échanges réguliers avec des représentants académiques des personnels, en comité technique académique (CTA) comme en CHSCT académique.* Même en CHSCTD, notre cas n'a été seulement évoqué comme « un point de détail » dans « un ordre du jour bien chargé » et pour lequel aucune réponse claire et concrète n'a été apportée.

Terminons enfin par le pompon ! *La rectrice a sollicité l'expertise de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche, afin d'établir un diagnostic complet et de proposer des recommandations susceptibles de rétablir un cadre de vie et d'apprentissage garant de la réussite et de l'épanouissement des élèves.* Cette fameuse **mission 360° de l'Inspection Générale du ministère**, composée de deux hommes et d'une femme, s'est présentée dans notre établissement les 14, 15 et 16 juin 2021, soit **trois mois après les faits !**

Pendant plusieurs jours, ces personnes ont auditionné l'ensemble des personnels, des élèves ou des parents en entretiens collectifs ou individuels. **Votre délégation ne nous a apporté aucune réponse à toutes les questions posées.** À chaque fois, leurs réponses étaient identiques telles un leitmotiv : « nous n'avons aucun pouvoir de décision », ou encore « nous sommes là pour écouter et nous émettrons des préconisations auprès de monsieur le Ministre, seule personne à qui... » blablabla... Vous l'aurez compris, le temps de s'épancher autour d'une table et de témoigner notre mal être, nos problèmes, est pour nous définitivement révolue. Nous connaissons nos métiers, nous connaissons nos besoins, nous savons par expérience que sans moyen pérenne et concret, la situation – que l'intrusion de cet élève avec une arme à feu a révélé au grand jour, c'est-à-dire un ensemble de dysfonctionnement, qui n'a rien d'une fatalité – ne s'améliorera pas, voire continuera à se dégrader jusqu'à ce que...

Nous arrivons à la fin de notre courrier, et au vu des éléments soulevés, nous devons avouer que nous ne savons plus trop ce qui dysfonctionne le plus : notre lycée ou via vos services, le rectorat de Caen ? Nous aurions bien un début de réponse mais il serait sans doute inapproprié d'ouvrir un nouveau dossier. Notre lettre est déjà bien assez longue tant nos griefs et notre colère ne cessent de se nourrir de la situation alarmante de notre lycée, notre Jules Verne que vous laissez pourrir.

Si on tient compte de votre actualité, il est vrai que si vous vous contentez d'une plate-forme pour lutter contre le harcèlement scolaire, en laissant des établissements sans infirmière, sans psychologue scolaire, nous comprenons que vous soyez satisfait de notre situation.

Veillez, monsieur le Ministre, recevoir nos plus sincères salutations. Nous ne nous attendons, évidemment, à aucune réponse de votre part. Le contraire serait bien étonnant.

Des personnels toujours concernés par leur établissement et leurs élèves.